



**Le 3 juin 2021**

### TABLE DES MATIÈRES

#### ENQUÊTES

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Flemming

#### RACISME

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

M<sup>me</sup> Harris

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

#### PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### *LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE ACCRUE DU SYSTÈME SCOLAIRE*

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

### DROITS DE COUPE

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holland

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holland

### RÉFORME GOUVERNEMENTALE

M. Austin

L'hon. M. Allain

M. Austin

L'hon. M. Allain

### ENQUÊTES

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

[Original]

### ENQUÊTES

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, il y aura un an cette nuit que Chantel Moore est tombée sous les balles de la police.

Nous venons d'apprendre que, lorsque la mère de Chantel Moore a demandé à voir la dépouille de sa fille, la maison funéraire néo-brunswickoise lui a refusé l'accès. Lorsque le corps de Chantel Moore a été rapporté à Vancouver, sa mère a pu voir la dépouille. La mère de Chantel Moore a vu, et je cite :

[Traduction]

Trois blessures par balle au dos, deux à la poitrine, une jambe complètement brisée et une autre blessure à son bras droit.

[Original]

Le rapport du Bureau des enquêtes indépendantes avait été remis au Service des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au coroner, le 16 décembre 2020. Le Cabinet du procureur général a discrètement émis un communiqué le 23 décembre disant qu'il avait reçu le rapport.

Selon les médias, le Service des poursuites civiles du Nouveau-Brunswick rencontrera la famille de Chantel Moore le 7 juin pour partager ses conclusions concernant l'enquête du Bureau des enquêtes indépendantes. Comment le procureur général explique-t-il un tel délai à informer la famille de Chantel Moore? Quand le rapport sera-t-il rendu public?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Vous savez, Monsieur le président, il est regrettable que le député d'en face parle d'une tragédie à des fins politiques. Il est tout à fait au courant de la séparation des pouvoirs au Nouveau-Brunswick. Il sait très bien que nous vivons dans un pays où les politiciens ne sont pas chargés de l'administration de la justice. Il y a un processus. Il y a des procureurs. Il y a la police. Il y a de l'indépendance.

Je dois dire que je suis très déçu du fait que le député d'en face parle de cette tragédie — cette immense tragédie —, comme il le fait, à des fins politiques. Je dois dire que je suis extrêmement déçu.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Le 16 décembre 2020, le rapport du Bureau des enquêtes indépendantes du Québec a été remis au Service des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick ainsi qu'au coroner responsable du dossier. Le 23 décembre, le Cabinet du

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

procureur général a discrètement et commodément publié un communiqué selon lequel il avait reçu le rapport. Maintenant, près de six mois après la réception du rapport, le Service des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick rencontrera la famille de la défunte afin de lui communiquer ses conclusions. Il n'y a pas encore eu d'enquête du coroner non plus.

Dans des situations semblables survenues ailleurs en Amérique du Nord, la justice a été rendue en moins d'un an. La justice au Nouveau-Brunswick est rendue à pas de tortue. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le Service des poursuites publiques présente le rapport et la décision sur la possibilité d'une poursuite liée au décès de Chantel Moore?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Les propos tenus sont encore une fois décevants. Le député est plus avisé que cela. Les poursuites publiques ne relèvent pas du pouvoir exécutif du gouvernement. Nous vivons dans un pays où les politiciens ne décident pas qui fait l'objet de poursuites ni pourquoi des poursuites sont intentées. Bien franchement, je suis content que nous vivions dans un tel pays. Notre système fonctionne ainsi : les policiers peuvent enquêter de façon indépendante et les procureurs peuvent prendre des décisions de façon indépendante à l'égard des poursuites.

La politique n'a pas sa place dans cette situation tragique. Le député d'en face le sait, et, à mon avis, c'est déplorable qu'il utilise cette tragédie afin d'en profiter sur le plan politique.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous ne faisons pas de la politiaillerie à cet égard. Il y a maintenant 12 mois que Chantel Moore a été tuée — il y a un an, ce soir. Le ministre est responsable de la Justice et de la Sécurité publique, et il est procureur général. Il fixe les politiques des trois entités qui s'occupent de l'affaire, laquelle avance à pas de tortue comparativement à ce que nous avons vu ailleurs.

Il va sans dire que le ministre est également responsable du bureau du coroner. Nous n'avons pas encore vu d'enquête du coroner sur l'affaire, laquelle s'est produite il y a 12 mois. Le ministre est responsable du bureau du coroner. Il ne peut pas justifier le tout en parlant d'indépendance. Pourquoi le bureau du coroner n'a-t-il pas lancé une enquête à cet égard? Les rapports peuvent être utiles aux procureurs de la Couronne et aux organismes d'enquête. Quand le bureau du coroner commencera-t-il son enquête?

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Les gens d'en face s'entêtent à tenir les mêmes propos. Le bureau du coroner est un organisme indépendant chargé d'enquêter sur la cause de décès. Les coroners tiennent des audiences quasi judiciaires. Des témoins sont convoqués. Ils témoignent sous serment, et le processus est établi par la loi, non pas selon l'humeur de la personne qui occupe les fonctions de procureur général ce jour-là. Le processus est établi par la loi et il est indépendant du pouvoir exécutif du gouvernement.



## Questions orales

Le fait de me demander quand je m'occuperai de poursuites revient à me demander de m'immiscer dans celles-ci et de commencer à dire aux procureurs qui poursuivre et quand le faire. Ce genre de comportement de la part d'un procureur général serait scandaleux et irresponsable et irait, à tous les égards, à l'encontre de ses obligations en matière d'indépendance. Je suis simplement bouche bée. En fait, je ne suis pas bouche bée. Je suis consterné.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

### RACISME

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous sommes témoins aujourd'hui de racisme systémique à son paroxysme. L'horrible découverte faite sur le terrain du pensionnat autochtone de Kamloops a secoué le pays. Toute la population canadienne a ainsi bien compris que le racisme systémique contre les peuples autochtones existe vraiment au Canada et a eu des conséquences inimaginables.

Nous avons aussi été témoins ici, au Nouveau-Brunswick, de morts tragiques au sein de communautés des Premières Nations lors d'interventions policières. Compte tenu des demandes accrues pour lutter contre le racisme systémique envers les Autochtones, le premier ministre reconnaîtra-t-il l'ampleur des répercussions qui en découlent et s'engagera-t-il à ordonner la tenue d'une enquête publique sur le racisme systémique au sein des services de police et du système de justice dans la province?

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Notre situation a en fait évolué en ce qui concerne le racisme systémique.

Nous reconnaissons effectivement que le racisme systémique existe bel et bien au Nouveau-Brunswick et pas seulement ici, mais partout au Canada. Voilà pourquoi le gouvernement actuel a pris des mesures sans précédent en faisant une telle annonce et en affirmant qu'il agira vraiment à cet égard. Encore une fois, je dois dire que c'est du jamais vu.

Pour ce qui est de la question de la députée, j'aimerais informer cette dernière du fait que nous sommes conscients que le problème existe bel et bien. Je dirais aussi à la députée que nous sommes en plein processus de nomination d'un commissaire afin qu'il se penche sur le problème. Nous savons que la personne désignée, quelle qu'elle soit, sera probablement engagée ce mois-ci et que le travail commencera immédiatement.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

En outre, j'aimerais vous informer d'une rencontre que nous aurons demain avec les Premières Nations pour discuter des pertes impensables survenues à Kamloops et aussi pour mettre au jour l'histoire des pensionnats autochtones au Nouveau-Brunswick. Merci.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, le premier ministre a indiqué qu'il nommerait un commissaire pour étudier le racisme systémique, mais les dirigeants autochtones ont dit qu'il s'agirait d'une mesure inadéquate. Toutefois, personne ne les écoute.

Quels seront les pouvoirs du commissaire? Le pouvoir de convoquer des témoins et de les obliger à comparaître? Le pouvoir d'exiger la production de documents? Comment la ministre justifie-t-elle une approche aussi édulcorée pour régler un problème aussi sérieux? Quand la ministre et le premier ministre commenceront-ils à écouter les peuples autochtones?

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le président. Je suis offusquée d'entendre dire qu'il s'agit d'une approche édulcorée. Je dirais que ce sont les gouvernements précédents qui ont adopté une approche édulcorée à cet égard et n'ont rien fait pour les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

La différence ici, c'est que nous aurons un commissaire, et les recommandations qu'il formulera seront mises en oeuvre. Voilà qui est également nouveau. Il y a d'ailleurs un certain nombre de rapports assortis de recommandations qui amassent la poussière sur les tablettes, car rien n'a jamais été fait. Devinez quoi! Ce n'est pas ce que fera le gouvernement actuel. Merci.

**M<sup>me</sup> Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous entendons souvent la ministre dire qu'elle est offusquée. Nous l'entendons souvent dire cela. Eh bien, les gens s'offusquent lorsque vous refusez d'écouter les membres des Premières Nations, de les rencontrer et de faire ce qu'ils vous demandent. La confiance ne règne pas entre, d'une part, vous et votre ministère et, de l'autre, les dirigeants et les membres des Premières Nations. C'est là que les gens s'offusquent.

Nous voyons que vous êtes déterminée à faire fi des demandes des dirigeants autochtones et à procéder à un examen qui sera probablement totalement inefficace. Quand le commissaire sera-t-il nommé? Quand l'examen édulcoré commencera-t-il?

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, encore une fois, la députée dit que les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick ne font pas confiance au gouvernement actuel. Je ne suis pas du tout d'accord. En fait, nous travaillons actuellement avec les peuples autochtones dans la province. Je sais que l'opposition ne veut pas le reconnaître, et c'est regrettable. Si les parlementaires du côté de l'opposition se souciaient vraiment des peuples autochtones, ils participeraient aux discussions et nous aideraient à faire le travail qui doit être fait.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Madame la députée.

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : En ce qui a trait à la question posée, nous nous attendons bien à ce qu'un commissaire soit engagé ce mois-ci et à ce que le travail commence immédiatement. Merci.

[Original]

### PROGRAMMES SOCIAUX

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Dernièrement, le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick a écrit aux parlementaires pour leur demander d'appuyer une réforme de la politique de la récupération du salaire, qui a des répercussions sur les bénéficiaires d'aide sociale.

Je suis certain que tous les parlementaires ont reçu des appels concernant cette réforme ; même que certains membres du Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick sont venus à mon bureau. Ma question est très simple : Le ministre acceptera-t-il cette suggestion et permettra-t-il aux bénéficiaires d'aide sociale d'avoir une exemption de salaire de 500 \$ sans récupération?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Je remercie le député d'en face pour sa question.

[Traduction]

Monsieur le président, nous examinons divers programmes au sein de notre ministère. Un de ceux-ci est la récupération de fonds auprès des gens qui travaillent. Lorsque je songe à certaines des mesures que nous prendrons à l'égard de la réforme du développement social, je peux affirmer que nous viendrons en aide aux gens demandant diverses choses. Lors de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère, j'ai annoncé, entre autres, que nous ne récupérerions pas les fonds versés à des parents seuls à titre de pension alimentaire pour enfants. Le versement à un parent d'une pension alimentaire par un autre

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

parent ne donnera pas lieu à la récupération de fonds versés au titre de l'aide sociale. Une telle mesure n'a jamais été prise auparavant et elle constitue un grand pas vers l'avant quant à la réduction de la pauvreté des enfants dans la province. Monsieur le président, comme s'en souvient peut-être le député, lors de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère, je me suis également engagé à examiner les mesures de récupération touchant les gens qui travaillent et qui touchent une rémunération.

Encore une fois, j'ai rencontré le Front commun pour la justice sociale et j'ai écouté les idées qu'il a proposées...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'apprécie la réponse et, effectivement, je me souviens que, en comité... À un moment donné, il va falloir donner des réponses aux gens. Ici, on ne parle pas des gens les plus fortunés de la province, mais probablement plutôt des plus vulnérables. Alors, le temps est toujours important pour des gens qui, semaine après semaine, ont besoin du peu qu'ils ont pour joindre les deux bouts. Cette demande n'est pas déraisonnable, car le seuil de récupération actuel est trop bas, et cela dissuade les gens de travailler plus d'heures. Cette mesure profiterait également aux employeurs qui veulent offrir des heures supplémentaires aux employés. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'en ne relevant pas l'exemption salariale, il crée une plus grande dépendance à l'égard du gouvernement? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Par votre entremise, Monsieur le président, merci beaucoup encore une fois pour cette question. C'est un bon dossier et c'est une bonne discussion.

[Traduction]

Je suis tout à fait au courant de la question. J'ai rencontré des personnes qui y sont favorables. Je l'ai déjà dit et je le répète, c'est l'une des choses que nous examinerons.

Toutefois, Monsieur le président, je sais aussi que nous travaillons avec un certain nombre d'autres ministères, y compris le ministère de l'EPFT, et que nous cherchons des moyens pour que les gens puissent... Si les gens sont disposés à travailler et en mesure de le faire, pouvons-nous leur fournir un soutien qui leur permettra d'accéder à un emploi à temps plein? Nous ne poussons pas les gens dans cette direction, mais nous leur ouvrons la voie pour qu'ils puissent aller dans cette direction s'ils en sont capables. Nous voulons aider les personnes qui en ont le plus besoin, et c'est pourquoi nous envisageons des réformes comme celle qui a été présentée ici ce matin. Nous en avons déjà parlé, et nous continuerons d'en parler dans l'avenir.



### ***LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE ACCRUE DU SYSTÈME SCOLAIRE***

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, comme nous le savons, le projet de loi 35 est maintenant à l'étape de la deuxième lecture. Un amendement voulant qu'il soit renvoyé au Comité de modification des lois a également été proposé. Nous croyons fermement qu'il serait approprié de renvoyer ce projet de loi au Comité de modification des lois, car cela permettrait d'obtenir l'avis d'experts sur le sujet. Comme nous l'avons vu, un grand nombre d'associations et de personnes directement touchées par le projet de loi s'y sont opposées ou ne se sont pas prononcées sur la question. Pas une seule association ne s'est prononcée en faveur du projet de loi en ce qui concerne les aspects qui touchent les psychologues et les enseignants-ressources.

Ma question s'adresse au ministre. Acceptera-t-il l'avis des gens, c'est-à-dire des experts? Choisira-t-il de renvoyer la mesure au Comité de modification des lois pour entendre ce qu'ont à dire les experts? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Nous avons entendu le point de vue d'un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick. J'ai entendu le point de vue de personnes du Nouveau-Brunswick dont les enfants ont attendu de longues années avant d'obtenir une évaluation psychoéducative. L'inaction de gouvernements successifs a restreint les possibilités dans la vie de ces enfants. J'ai entendu le point de vue de gens dans le domaine. J'ai entendu le point de vue de membres du personnel enseignant de première ligne qui disent se réjouir d'avoir l'occasion d'obtenir les compétences additionnelles nécessaires afin d'aider les enfants qui en ont besoin et qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

Savez-vous comment nous avons été mis au courant de la question? Nous en avons entendu parler pendant une longue série de consultations, qui ont commencé quand je suis devenu ministre et ont été menées pour faire fond sur un engagement pris dans la plateforme de 2018 relativement à la gestion des dossiers en attente. Ces consultations ont entraîné la rédaction du livre vert, et d'autres consultations ont ensuite été tenues dans la province — des consultations sans précédent dans le domaine de l'éducation — à l'occasion desquelles nous avons clairement entendu parler de la nécessité de se pencher sur la question.

En collaborant avec les experts du ministère et des experts d'un bout à l'autre du pays, nous avons conçu une solution, basée sur des programmes semblables, qui fonctionnera pour les gens du Nouveau-Brunswick, une solution que nous mettrons en oeuvre sans tarder. Le processus commence maintenant.

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, le ministre semble oublier que des experts du secteur privé dans la province et des psychologues en milieu scolaire disent tous la même chose : Nous devons procéder différemment.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nous convenons tous qu'un problème se pose. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, comment pouvons-nous dire que nous nous attaquons au problème quand, à l'heure actuelle, les psychologues en milieu scolaire gagnent moins que les enseignants-ressources? C'est un fait au Nouveau-Brunswick en ce moment. Les psychologues en milieu scolaire peuvent partir vers d'autres provinces pour gagner plus d'argent. Eh bien, ici, donnons la priorité absolue aux enseignants-ressources. Nous mettons essentiellement les psychologues à l'écart. Ils gagnent moins que les enseignants-ressources.

Quels messages envoyons-nous aux psychologues dans notre province? Ce sont eux les experts dans le domaine. Les enseignants-ressources sont là pour enseigner — il s'agit de pédagogie. Donc, maintenant, nous voulons que les véritables experts, à savoir les psychologues, se prononcent sur la question et nous voulons que le Comité de modification des lois soit chargé de recueillir leurs observations.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. J'attends avec impatience le jour où les gens d'en face prendront la parole pour dire — prenons un exemple au hasard — que l'avis des experts en foresterie de J.D. Irving constituerait peut-être la meilleure source d'inspiration pour la politique forestière de notre province. Parcourons la longue liste d'experts qui, lorsque les parlementaires du côté de l'opposition le jugent opportun, devraient être entendus, mais dont, à d'autres moments, il ne faudrait, inexplicablement, pas du tout tenir compte.

Soyons réalistes. Tout d'abord — je l'ai dit 300 fois et je ne sais pas combien de fois de plus je devrai le répéter —, le projet de loi ne vise pas les psychologues. Nous avons actuellement des postes de psychologue à pourvoir au Nouveau-Brunswick. Nous envisageons d'améliorer, grâce au processus de négociations collectives, leurs conditions de travail, afin que nous puissions rendre la profession plus attrayante et pourvoir les postes disponibles.

Même si pouvions pourvoir tous les postes, nous aurions encore des dossiers en attente. C'est inacceptable. Nous réglerons la situation, et ce, à l'aide d'une méthode qui a été mise à l'épreuve ailleurs et dont la valeur a été confirmée. Nous y veillerons, et aucune perte de temps de la part de l'opposition ne nous en empêchera.

[Original]

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, c'est assez incroyable d'écouter le ministre parler de choses miraculeuses qui se sont passées. Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, tout ce que nous voyons, ce sont des miracles par rapport à des consultations totalement factices. Ce sont des consultations qui n'ont pas lieu. Le gouvernement dit qu'il consulte, mais il ne le fait pas. Nous en avons vu plein d'exemples. Tout cela se produit en pleine pandémie, par-dessus le marché.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Le gouvernement nous arrive maintenant en disant avoir consulté des gens. Il n'a pas consulté les psychologues et les gens qui sont sur le terrain, justement, par rapport à tout cela. Le gouvernement dit vouloir régler la situation impliquant les psychologues. Oui, réglons la situation en ce qui a trait aux salaires et aux autres éléments du genre.

Nous n'allons pas dire : Ah, nous allons régler cela plus tard et nous trouverons une autre solution. Par-dessus le marché, la solution proposée est seulement utilisée sur mesure ailleurs. Cela se fait une fois de temps en temps. Il n'est pas question ailleurs d'en faire un projet de loi entier comme c'est le cas ici. Ce projet de loi propose une transformation systémique complète. C'est inacceptable, et le ministre doit s'en rendre compte. Merci.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis heureux que le député comprenne que c'est une réforme qui transformera le système. C'est notre but et c'est la réalité ; nous allons faire les changements nécessaires.

Ce n'est pas une question de professionnels ici, c'est une question d'enfants de notre province. Quand l'opposition dit qu'il faut attendre deux mois ou trois mois avant de prendre les décisions qui étaient déjà en train d'être mises en place pendant des décennies, ce n'est pas acceptable.

Oui, nous avons un problème lié au manque de psychologues, mais il y a aussi des milliers d'élèves qui sont en train d'être abandonnés par leur gouvernement et par leur système d'éducation. Cela s'arrête aujourd'hui. Cela s'arrête avec ce gouvernement, parce que nous agissons après une quantité de consultations jamais vue dans l'histoire de notre province. Nous avons clairement entendu des parents nous demander d'agir pour leurs enfants. Nous avons fait la recherche, nous avons fait le travail et nous avons fait les consultations. Maintenant, nous agissons. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

## DROITS DE COUPE

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ne cesse de dire qu'il écoute les propriétaires de terrains boisés privés, mais il est clair qu'il ne le fait pas. Malgré les affirmations répétées du ministre selon lesquelles les propriétaires de boisés privés ne veulent pas que les taux de redevances sur le bois de la Couronne augmentent pendant la période d'expansion du marché du bois d'oeuvre, la Fédération des propriétaires des lots boisés du Nouveau-Brunswick a une fois de plus qualifié l'inaction du ministre à cet égard non seulement d'ahurissante, mais aussi de volontairement aveugle.

L'affirmation du ministre selon laquelle un taux de redevance stable est préférable ne tient pas compte du fait que des gouvernements successifs ont fait des pieds et des mains pour fournir de l'aide aux scieries, notamment des réductions d'impôt foncier, lorsque le marché



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

était à la baisse. Cela fait six ans que les redevances sur le bois ont été modifiées, ce qui constitue une violation de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, laquelle exige un examen annuel, comme l'a souligné la vérificatrice générale. Maintenant que les marchés sont repartis à la hausse, où sont les avantages pour les gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, c'est un plaisir de prendre la parole et d'avoir l'occasion de répondre aux questions posées à la Chambre aujourd'hui.

Je me demande ce que le député d'en face suggérera lorsque les prix de détail du bois d'oeuvre seront considérablement bas, comme nous l'avons vu à partir de 2018 et pendant toute l'année 2019. Suggérera-t-il de s'inspirer des provinces auxquelles il fait allusion afin d'avoir des prix qui soient nettement inférieurs aux droits de coupe des boisés privés? Lorsque je dis que je ne ferai pas concurrence aux propriétaires de boisés privés en ce qui concerne le prix du bois, c'est de cela que je parle.

Si vous voulez sortir un élément de son contexte ici ou là et fabriquer un récit qui vous donne l'impression d'être un porte-drapeau, qu'il en soit ainsi. Je choisis de suivre une voie qui garantit que nous ne concurrencerons pas les propriétaires de boisés privés, et que nous éviterons la ruée vers les produits de base comme c'est le cas dans d'autres provinces ; ainsi, nous ne laisserons pas d'argent sur la table. Je ferai en sorte que le secteur du bois soit rentable et que le secteur des boisés privés soit également pris en charge. Merci beaucoup, Monsieur le président.

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Parlant de porte-drapeau, le ministre des Ressources naturelles a dit à maintes reprises qu'il voulait rétablir l'équité et aider les propriétaires de boisés privés, mais il n'a pas encore présenté les modifications législatives nécessaires pour que cela se produise.

Lorsque le premier ministre a promis une refonte de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* pendant la campagne électorale de 2018, les propriétaires de boisés privés avaient l'espoir que le changement aurait enfin lieu. Trois ans plus tard, ils n'ont toujours pas vu de changement. Le ministre a même laissé entendre qu'il souhaitait faire en sorte que les propriétaires de boisés privés soient de nouveau la principale source d'approvisionnement. Le ministre a eu beaucoup de temps et de possibilités pour proposer des mesures législatives qui auraient amélioré un peu la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, et c'est ce que les propriétaires de boisés privés réclament. Il a présenté les mesures législatives que les groupes de chasseurs et de pêcheurs à la ligne avaient demandées. Pourquoi refuse-t-il de présenter des mesures législatives visant à rendre le marché du bois du Nouveau-Brunswick plus équitable pour les propriétaires de boisés privés?

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, une fois de plus, je vais revenir aux propos du député



## Questions orales

d'en face. Fait-il allusion à la mesure législative qui a suscité la confusion chez les propriétaires de boisés privés puisque le chef du Parti vert l'avait présenté sous forme de motion? Je ne le pense pas. Si vous voulez présenter des mesures législatives pour le plaisir de les présenter et mettre un pansement sur un trou de balle, cela signifie que vous voulez vous mettre au-devant de la scène et tirer un avantage politique plutôt que de vous attaquer aux problèmes.

Nous n'avons pas peur d'avoir recours à la loi, mais nous légiférerons en conséquence. Je n'ai pas peur de m'attaquer au problème. Le député d'en face n'a pas mentionné dans sa question le fait que nous avons suspendu, sur une période de cinq ans, l'augmentation des allocations de bois sur les terres de la Couronne. Maintenant, lorsque vous dites que nous avons eu beaucoup de temps, que diriez-vous si nous prenions le temps qu'il faut, soit la période de cinq ans, pour mettre en place un plan qui garantira le rétablissement de la principale source d'approvisionnement et la disponibilité des ressources dont le secteur des boisés privés a besoin et pour faire les choses correctement? Alors vous pourrez me parler de mesures législatives.

### RÉFORME GOUVERNEMENTALE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, je sais que le ministre des Gouvernements locaux poursuit ses consultations auprès d'un grand nombre de municipalités, de présidents de DSL, de citoyens et de parties prenantes. Les limites exagérées qui continuent de semer la confusion et d'empêcher la représentation d'une bonne partie des régions rurales du Nouveau-Brunswick constituent à la fois un défi et un dossier politique brûlant depuis des décennies. Il ne fait aucun doute qu'une réforme est nécessaire.

Toutefois, ce qu'il ne faut pas, c'est que les régions rurales du Nouveau-Brunswick paient plus d'impôts sans recevoir de meilleurs services. Je crois que, pour trouver le meilleur modèle possible, nous devons chercher à l'interne et à l'externe des solutions aux difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises. La Western University a produit un rapport complet portant expressément sur la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. Ma question s'adresse donc au ministre des Gouvernements locaux. Le ministre a-t-il lu le récent rapport de la Western University et a-t-il des observations à faire sur son contenu en ce qui concerne la réforme au Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Allain** (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de sa question. Oui, j'ai lu l'étude de la Western University. Oui, nous l'examinons. C'est exactement l'objectif de la réforme, qui consiste à apporter des idées — des idées novatrices — afin que nous ayons des discussions et analyses ce que font d'autres provinces, notamment la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique. C'est une occasion pour les universitaires, les gens du Nouveau-Brunswick et les associations municipales de proposer des idées concernant la réforme. Il est vraiment important que



## Questions orales

nous examinons tous les secteurs et faisons en sorte que les régions rurales restent des régions rurales.

Il est certain que nous examinerons tous les aspects mis en évidence dans l'étude de la Western University. Nous avons communiqué avec M. Taylor. Le rapport en question a pour auteurs M. Taylor et M. Taylor. Ils ont d'ailleurs participé à l'une de nos séances de consultation publique. J'espère les rencontrer au cours du prochain mois. Merci, Monsieur le président.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le ministre. Le même rapport, à la page 28, donne un exemple du modèle des districts régionaux de la Colombie-Britannique, qui sont très comparables à nos commissions de services régionaux. L'un des éléments clés du rapport de la Western University est le pouvoir de vote des secteurs qui se trouvent à l'intérieur des limites de la région. Dans le cas présent, il s'agit du district régional de Kitimat-Stikine, en Colombie-Britannique. Ce district, comme d'autres, établit un équilibre entre le pouvoir de vote des grandes zones urbaines et celui des zones rurales afin de garantir une représentation équitable tout en tenant compte, dans sa composition, de la densité de la population.

Le ministre peut-il nous donner la garantie, pour ceux qui vivent en milieu rural, que lorsque les décisions définitives seront prises au sujet de la gouvernance locale, elles ne créeront pas un déséquilibre de manière à ce que les régions rurales n'aient pas le même pouvoir de vote que les régions urbaines?

**L'hon. M. Allain** (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Il est certain que les gens font entendre leur voix. Ils parlent de la réforme de la gouvernance locale. L'association des DSL a certainement fait connaître les besoins des régions rurales. Nous ferons en sorte qu'un équilibre soit établi entre les régions rurales et les centres urbains du Nouveau-Brunswick. Il existe d'excellentes occasions à saisir, comme le montre l'étude de la Western University, afin d'aborder les différentes facettes et la capacité des gens à voter et à élire des représentants.

Nous devons nous rappeler qu'il existe un déficit démocratique dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Au moment des élections municipales, 30 % des gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas la possibilité de voter. Nous devons donner aux gens la possibilité de s'exprimer. Ils ont besoin de faire entendre leur voix pour participer à l'amélioration de leur qualité de vie. C'est pourquoi nous examinons ce qui se passe dans toutes les provinces, notamment la Nouvelle-Écosse et le Québec. Nous examinons comment nous pouvons améliorer les commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick, et nous nous inspirerons certainement de l'étude portant sur la Colombie-Britannique.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



[Original]

### ENQUÊTES

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Ce matin, lorsque nous soulevons des questions sur la situation de la défunte Chantel Moore, nous le faisons avec tout le respect dû à l'indépendance du processus des poursuites publiques par rapport au ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général. Nous comprenons cette situation.

Toutefois, nous savons aussi que le ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général a la responsabilité de s'assurer que la justice est rendue dans un délai acceptable. Cela fait 12 mois déjà que la situation de M<sup>me</sup> Moore, maintenant décédée, est survenue. Douze mois, c'est énormément de temps. Le ministre a la responsabilité de s'assurer que la justice est rendue au moment opportun. Pourrait-il nous éclairer sur la situation?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Tout d'abord, Monsieur le président, si le chef de l'opposition respectait le moins le processus, il ne poserait pas la question.

Néanmoins, je peux vous dire qu'un organisme indépendant a enquêté sur le décès tragique, et le rapport complet a été présenté aux procureurs, non pas aux politiciens, mais bien aux procureurs indépendants. La famille de Chantel Moore a été informée de la situation. Voilà comment se déroule le processus, et celui-ci est en cours. Le tout sera présenté aux procureurs et des décisions seront prises. Il y aura une enquête.

Le processus est indépendant du gouvernement, comme il devrait l'être. Je vais dire ceci : Une fois terminé, le tout sera entièrement rendu public...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le Ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.